

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60
Fax : 01 39 18 60 39
Mail : contact@78-91-95.ifrb.fr

Durée

1 Jour soit 7heures

Public

Chef d'entreprise, chargé d'affaires, assistant travaux et toute personne en charge de la réponse dématérialisée aux marchés publics.

Niveau de connaissances préalables

Débutant

Pré requis

Néant

Formateur

Formateur expérimenté.

Moyens pédagogiques et supports

- Présentation Power Point
- Documents marché public
- Documents d'entraînement du formateur.
- Utilisation en direct de signatures et de sites internet de dématérialisation

Sanction

Attestation de présence au stage.

Coût de formation par stagiaire

320€ HT soit 384€ TTC

TVA 20%



Objectifs de la formation

La vocation de cette formation très opérationnelle est de vulgariser la dématérialisation des marchés publics, expliquer de manière simple comment remplir, signer et zipper les documents attendus puis utiliser au mieux les plateformes de réponse en ligne.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Répondre à un marché public de façon dématérialisée
- Déterminer les engagements et responsabilités liées aux certificats électroniques

Programme

Explication de la dématérialisation : matinée

Tout savoir enfin sur ce qu'est un certificat, où se le procurer, comment signer un document word, excel, acrobat... mais aussi comment zipper des documents, préparer une enveloppe virtuelle...

- Explications de la signature électronique, du certificat... (quoi, comment, où, combien...)
- Comment signer
- Comment zipper
- Faire une enveloppe virtuelle
- Préparer ses documents en fonction du poids maxi des plateformes
- Préparer son poste informatique à la dématérialisation (signature + certificat)

Travail sur les plateformes de dématérialisation : après-midi

Présentation des principales fonctionnalités des plateformes de dématérialisation et prise en main.

- Identification
- Recherche
- Téléchargement
- Communication avec l'acheteur public
- Réponse en ligne
- Démonstrations tests

Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation. Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).